

DNB 2026 : épreuve orale - Collège Georges Charpak

- La fiche de choix du sujet retenu pour l'oral blanc, du parcours ainsi que des modalités de passation (seul ou en groupe, partie de l'exposé en langue vivante) est distribuée aux élèves et devra être rendu **au professeur principal de la classe, le mardi 17 mars 2026 dernier délai.**
- L'épreuve de l'oral blanc aura lieu le **vendredi 24 avril 2025.**
- L'épreuve orale du DNB aura lieu le **lundi 1er juin 2025.**
- Epreuve orale de soutenance du Diplôme National du Brevet :

L'épreuve orale est notée sur 20, coefficient 2. Elle a pour objectif d'évaluer les compétences **d'expression à l'oral** du candidat (8 points) ainsi que sa capacité à exposer les **connaissances et compétences** qu'il a acquises (12 points).

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'un des **parcours éducatifs** (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle).

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve **individuellement ou en groupe** (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats). Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'oral se déroule en deux temps : un **exposé (5 minutes)** suivi d'un **entretien avec le jury (10 minutes)**. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser **quinze minutes**.

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle et l'ensemble des candidats est sollicité lors de l'entretien avec le jury.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.). Cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé et n'est pas notée en elle-même.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement. Cette présentation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, ne doit pas excéder cinq minutes au total.

Dans le cadre de l'oral Blanc : Trois candidats sont convoqués à la même heure pour chaque jury. Les élèves soutiennent leur oral à tour de rôle pendant que les autres observent et écoutent. Par la suite, une fiche d'évaluation individuelle avec conseils sera remise à chaque élève par les professeurs principaux.

- A l'issue de l'oral blanc, chaque élève pourra encore modifier le sujet choisi ou ses modalités pour l'oral du DNB (le 1^{er} juin).